



Secrétariat Général *UF*

EXTRAIT N°73/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 03 juillet 2026

Séance du **09 juillet 2026**

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 09 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DÉNOMINATION DU FOYER RURAL DE RÉGALE : « FOYER RURAL LÉONTEL APPOL »

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLE-BRIAND- M. VIRGAL Sullivan - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) M. Antoine GOLD-DALG - M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Sarah HOSPICE (arrivée à 18h43) - M. José CICERON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX - M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE à M. Guybert FIRMIN
- M. Erick PIGNOL à M. Athanase MONDESIR
- M. Jocelyn ALCINDOR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- M. Jéo LOF à Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE
- M. Jordan AGNOLY à M. VIRGAL Sullivan
- M. Raymond ROSEAU à M. Alain DEDE
- M. Edouard OURMIAH à Mme Sonia GROS-DESORMEAUX

Étaient absents (es) :

- Mme Peggy FAGOUR
- Mme Audrey CABRERA

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

La Ville du Saint-Esprit dispose, dans ses différents quartiers, d'équipements polyvalents de proximité dits « Foyers ruraux », ayant vocation à offrir aux habitants des espaces de convivialité, de rencontre, d'échange et d'animation.

Le Foyer rural de Régale occupe, à ce titre, une place particulière au sein de l'un des quartiers les plus importants de la commune. Il constitue un équipement de proximité essentiel pour la vie collective, associative, familiale et culturelle du secteur.

La réhabilitation récemment engagée permettra de remettre en fonctionnement cet équipement dans des conditions renouvelées et adaptées aux usages contemporains. Le projet prévoit notamment une salle polyvalente, un espace cuisine comprenant un passe-plat ainsi que des sanitaires, permettant d'accueillir des réunions, ateliers, activités associatives, temps de convivialité, manifestations familiales, actions culturelles et petites formes artistiques. Cette opération contribuera ainsi à renforcer le rôle social et d'animation du foyer, à favoriser les rencontres intergénérationnelles, à soutenir les initiatives locales et à redonner au quartier un lieu identifié, fonctionnel et ouvert à ses habitants.

La Ville tient par cet investissement, à accompagner l'engagement de l'association Foyer rural de Régale, qui œuvre depuis plus de cinquante ans en faveur de la vie du quartier. Par son action continue, l'association a largement contribué à faire de ce lieu un espace de rassemblement, de solidarité et d'animation au service de la population.

Dans cette perspective, et afin d'inscrire durablement dans la mémoire collective l'histoire de cet équipement, il est proposé de dénommer le Foyer rural de Régale : « **Foyer rural Léontel APPOL** ».

Cette dénomination rend hommage à Monsieur **Léontel APPOL**, pilier de la communauté du quartier Régale, ancien conseiller municipal et acteur engagé de la vie locale.

Il a porté la création du foyer rural et en a assuré la présidence durant plusieurs années, contribuant activement à son ancrage dans le quartier et à son développement au bénéfice des habitants.

Donner son nom au foyer rural constitue ainsi une reconnaissance de son engagement, de son attachement au quartier et de sa contribution à la vie associative et communale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- 1. DÉNOMME** le foyer rural de Régale : « Foyer rural Léontel APPOL » ;
- 2. AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 19h45. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **03 Aout 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

- 5 AOÛT 2026
Maire,

Fred Michel **TIRAULT**